

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
13 septembre 2016

Date d'affichage :
26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le 19 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 15

OBJET : Accessibilité : Sixième rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)

RAPPORTEUR : Jacques DIOGON

Rapport présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 17 juin 2016

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 septembre 2016

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune par délibération du 26 mars 2010. La CCAPH a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à plusieurs reprises. Sa composition a été fixée par arrêté municipal du 10 mars 2016.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le sixième rapport de la CCAPH de Riom (ci-joint) fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2015 sur les différents points de sa compétence.

- 1) Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux se sont poursuivis :
 - Requalification complète du groupe scolaire Maurice Genest (fin prévisionnelle début 2017),
 - Réfection de 2 vestiaires dans les locaux foot au parc de Cerey,
 - Création d'un sanitaire public aux normes PMR à l'Hôtel de Ville,
 - Requalification de l'accueil et des sanitaires du CCAS,
 - Réaménagement de la crèche collective pour l'accueil de la Halte-Garderie.

COMMUNE DE RIOM

2) Dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la commune a participé à un groupement de commandes de prestation intellectuelle porté par Riom Communauté à l'échelle du territoire. A ce jour :

- Les diagnostics accessibilité de son patrimoine ERP (41 bâtiments) ont été mis à jour suite aux évolutions réglementaires,
- La commune a obtenu l'accord de l'Etat pour le report du dépôt des Ad'AP jusqu'au 27 septembre 2016,
- Le calendrier des travaux est en construction en fonction du taux d'accessibilité de chacun des bâtiments, de leur utilisation et de la gestion patrimoniale,
- Les travaux débuteront en 2017 pour une durée maximale de 6 ans et un coût global estimé de 2 900 000 € TTC.

3) Les avancées conséquentes s'agissant de la voirie et des espaces publics :

- Le programme des réaménagements complets de rues, incluant leur mise en accessibilité, a porté notamment sur les rue et impasse des Charmettes (2,19 millions d'euros)
- Les programmes spécifiques de mise en accessibilité des aménagements de surface déjà lancés ont été poursuivis et des nouveaux ont été initiés :
 - o Route d'Ennezat : création d'un trottoir accessible,
 - o Requalification pour sécurisation de l'accès à l'école Pierre Brossolette et réaménagement des cours,
 - o Requalification des cheminements piétons et des espaces verts rue du Général de Gaulle et rue E. Zola,
 - o Réfection complète de l'escalier entre le Bd de la Liberté et la place de la Fédération,
 - o Réfection du revêtement de surface du trottoir rue Chapsal desservant le Lycée Virlogeux,
 - o Aménagement d'une placette avec mobilier urbain de repos rue Albert Evaux,
 - o Mise en accessibilité des cheminements piétons du carrefour Bardon,
 - o Installation d'une sanisette publique aux normes PMR place des Martyrs de la Résistance.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport n° 6 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160919-DELIB160915-DE
Date de télétransmission : 21/09/2016
Date de réception préfecture : 21/09/2016

RIOM